

## Commune de SOURDON

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 19 mars 2021

**Convocation** : le 04 mars 2021

**Affichage** : le 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

**Présents** : Madame Sylvie NORMAND et Messieurs Léo DOYE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

**Absent(es) excusé(es)** : M<sup>me</sup> Bérengère HOÛEN et M<sup>r</sup> Jules DUFOURMANTELLE.

**Absent(s)** : M<sup>r</sup> Frédéric CAILLET.

**Représentés** : M<sup>r</sup> Jules DUFOURMANTELLE par M<sup>r</sup> Jacky SZYROKI.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 18 février 2021 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Maire passe à l'ordre du jour.**

#### **Retour sur la décision des communes pour l'éventuelle création d'un RPC :**

Suite à la réunion du 16 Mars 2021 à GRIVESNES, M<sup>r</sup> le Maire informe le conseil municipal qu'au vue des difficultés que nous avons rencontrés avec certaines communes du RPI concernant l'éventuelle création du RPC, il a proposé de donner la partie restante du terrain de foot afin de pouvoir envisager la construction du RPC.

Une demande d'étude a été demandé afin d'évaluer les coûts du futur RPC avec l'éventuelle donation du terrain.

#### **Point sur la carrière de GRIVESNES :**

M<sup>r</sup> le Maire informe le conseil municipal que nous avons été recontacter par la société CABC et NORIAP pour savoir si nous avons eu un terrain d'entente avec Madame le Maire de GRIVESNES afin que les camions puissent passer pour effectuer les travaux à la carrière.

M<sup>r</sup> le Maire a indiqué à ces 2 sociétés que la commune de SOURDON ne souhaité pas que les camions passent dans la commune et qu'ils recontactent Madame le Maire de GRIVESNES afin de savoir s'il pouvait passer par le chemin d'Ainval comme il avait été proposé.

Le Conseil municipal maintient sa position.

#### ➤ **Délibération 05.2021 : Subvention fournitures scolaires**

M<sup>r</sup> le Maire rappel aux membres du conseil que la Communauté de Communes Avre Luce Noye risque de ne plus attribué les 50 € /enfants pour les fournitures scolaires.

M<sup>r</sup> le Maire interroge donc les membres du conseil afin de savoir s'ils souhaitent octroyer ou non une participation financière pour l'achat des fournitures scolaire.

**Après en avoir délibéré**, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents d'octroyé 25 € / enfants à tous les enfants de Sourdon si la Communauté de Communes ne prend plus en charge cette participation financière.

**Demande de subvention pour les frais pédagogique :**

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil que la Directrice de l'école de Sourdon sollicite une subvention pour les frais pédagogique et que celle pour les transports scolaires ne sera pas sollicitée cette année suite à la crise sanitaire actuelle (COVID – 19).

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne pas accorder cette subvention.

**Contrat espaces verts :**

M<sup>r</sup> le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du 18 février dernier il avait été demandé à M<sup>r</sup> Vincent SZYROKI, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire de refaire un point avec ECE Paysage.

Après avoir effectué le point avec ECE Paysage, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler le contrat avec ce prestataire.

**Rénovation du plancher à la salle des fêtes :**

M<sup>r</sup> le Maire indique aux membres du conseil que l'employé communal a essayé d'ôter les lames du plancher actuel à la salle des fêtes afin de les remettre en état. Malheureusement celles-ci se cassent au fur et à mesure du fait de son ancienneté. Nous avons donc décidé de ne pas extraire le reste du plancher et de remplacer celles qui se sont abîmées. Les travaux sont donc en attente de rénovation afin de trouver une meilleure solution pour rénover ou remplacer ce plancher.

**Réparation ou remplacement du rotofil :**

La réparation du rotofil s'effectuera prochainement.

**Emplacement du défibrillateur :**

Le conseil municipal décide de faire installer le défibrillateur devant la Mairie pour des questions de facilité à trouver celui-ci si besoin et de sécurisation.

**Questions diverses :****☞ Formation :**

Une formation peut être financée sur le mode d'emploi du défibrillateur du fait de l'obligation de son acquisition au sein de la commune.

Cette formation à un coût 250 € HT pour un groupe maximum de 6 personnes.

M<sup>r</sup> le Maire demande à son conseil qui souhaite être formé.

Après réflexion, **1 abstention, 4 voix contre et 2 voix pour** cette formation du fait que certains membres du conseil sont formés et que celui-ci transmet immédiatement la méthode d'utilisation en guidant la personne qui en aura l'utilité.

M<sup>r</sup> le Maire désigne M<sup>r</sup> Bruno MARTIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en tant que responsable du défibrillateur.

**☞ Déploiement de la fibre :**

M<sup>r</sup> Jean-François METRAL-CHARVET demande à M<sup>r</sup> le Maire ou en somme nous sur le déploiement de la fibre. M<sup>r</sup> le Maire lui indique que justement nous avons reçu ce matin même un mail nous demandant des informations pour le déploiement de celle-ci sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Sourdon,  
Le 25 Mars 2021

Le Maire,  
Jacky SZYROKI